

Maman, et toi, vieux père, et toi, ma sœur mignonne,
 Ce soir, en attendant que le couvre-feu sonne,
 Je mets la plume en main pour vous dire comment
 Je pense tous les jours à vous très-tendrement,
 Très tristement aussi, malgré toute espérance ;
 Car, bien qu'ayant juré de mourir pour la France,
 Et certain que je suis d'accomplir mon devoir,
 Je ne puis pas songer au pays, sans revoir
 La maison, le buffet et ses vaisselles peintes,
 La table, le poiré qui mousse dans les pintes,
 La soupière de choux qui fume et qui sent bon
 Entre les vastes plats de noix et de jambon,
 Et ma sœur et maman priant, les deux mains jointes,
 Avec leurs bonnets blancs et leurs fichus à pointes,
 Et papa qui, pensant que je manque au souper,
 Fait sa croix sur le pain avant de le couper —
 Laissons cela ; d'ailleurs je reviendrai peut-être.
 — Donc, nous sommes campés sous le fort de Bicêtre,
 Avec monsieur le comte et tous ceux de chez nous.
 Je vous écris ceci, mon sac sur les genoux,
 Sous la tente ; et le vent fait trembler ma chandelle.
 Bicêtre est une sombre et forte citadelle,
 Où des Bretons marins, de rudes compagnons,
 Dorment dans le caban auprès de leurs canons,
 Tout comme sur un brick à l'ancre dans la rade.
 Aussi j'ai trouvé là plus d'un bon camarade
 Parti depuis longtemps entre le ciel et l'eau,
 Car Saint-Servan n'est pas bien loin de Saint-Malo,
 Et nous avons vidé quelquefois un plein verre.
 Mon bataillon était de la dernière affaire,
 A preuve que Noël, le cadet du sonneur,
 Comme on dit à Paris, est mort au champ d'honneur.
 Il avait un éclat de bombe dans la cuisse,
 Il saignait, il criait. Je ne crois pas qu'on puisse
 Voir cela sans horreur, et chacun étouffait ;
 Mais nos vieux officiers prétendent qu'on s'y fait.
 On nous a porté tous à l'ordre de l'armée.
 Moi j'ai tiré des coups de feu dans la fumée
 Et j'ai marché toujours en avant, sans rien voir.
 Enfin on a sonné la retraite, et, le soir,
 Un vieux, au képi d'or, qui tordait sa barbe
 Et qui de compliments paraît être assez chiche,
 Nous a dit : " Nom de nom ! mes enfants, c'est très-bien ! "

Et quoiqu'il blasphémât, c'est vrai, comme un païen,
 Et qu'il lançât sur nous un regard diabolique,
 Nous avons tous crié : " Vive la République ! "
 — Ce mot-là, c'est, toujours du français, n'est-ce pas ? —
 Quelques-uns d'entre nous se plaignent bien tout bas
 Et sont, avec raison, mécontents qu'on ricane
 De notre vieil abbé qui trousse sa soutane,
 Marche à côté de nous droit au devant du feu,
 Et parle à nos blessés du pays et de Dieu ;
 Mais aux mauvais raiileurs nous faisons la promesse
 De bien montrer comment on meurt, après la messe.
 — Nous avons traversé Paris. Il m'a fait peur.
 Puis nous l'avons trouvé dans la grande stupeur,
 Sombre et lisant tout haut des journaux dans les rues
 Huit jours les habitants logèrent les recrues.
 Nous étions, Pierre et moi, chez des bourgeois cossus,
 Où nous fûmes assez honnêtement reçus.

Pourtant j'étais d'abord chez eux mal à mon aise
 Et je restais assis sur le bord de ma chaise,
 Confus de l'embarras où nous les avions mis.
 Mais leurs petits enfants devinrent nos amis ;
 Ils riaient avec nous, jouaient avec nos armes
 Et couvraient, les démons ! de leurs joyeux vacarmes
 Le bruit que nous faisons avec nos gros souliers.
 Bref, nous sommes partis bien réconciliés
 Et, les jours de congé, nous leur faisons visite.
 — Allons ! il faut finir cette lettre au plus vite,
 Car le clairon au loin jette ses sons cuivrés.
 Je ne sais pas encore si vous la recevrez ;
 Mais je suis bien content d'avoir suivi l'école.
 Grâce au savoir, qu'on raille au pays agricole,
 Me voilà caporal avec un beau galon
 Et puis je vous écris ces mots par le ballon.
 Maintenant, au revoir, chers parents, je l'espère.

Si je ne reviens pas, ô ma mère et mon père,
 Songez que votre fils est mort en défenseur
 De notre pauvre France. Adieu, mignonne sœur ;
 Adieu. Voici pour vous ma tendresse suprême
 Et je signe en pleurant, " Votre enfant qui vous aime. "

Paris, novembre 1870.

FRANÇOIS COPIÉE.

— (Extrait du *Journal des instituteurs*.)

AVIS OFFICIELS.



Ministère de l'Instruction publique.

MUNICIPALITÉS SCOLAIRES.

DÉLIMITATION DE LA PAROISSE DE NOTRE-DAME DU LAC TÉMISCOUATA.

Le lieutenant gouverneur a bien voulu, par ordre en conseil en date du 29 novembre, définir comme suit les limites de la municipalité scolaire de Notre-Dame du lac Temiscouata, savoir : comprenant — 1^o une étendue de terrain d'environ onze milles et demi de front sur une profondeur d'environ six milles, borné au nord-est par le lac Temiscouata, au sud-est par la ligne qui sépare dans la première concession, la terre de Louis Fortin de celle de Denis Morin, dans la seconde concession, la terre de George Voisine de celle de Magloire Morin, la dite ligne prolongée dans les troisième, quatrième, cinquième et sixième concessions jusqu'à la ligne de séparation entre la seigneurie de Madawaska et les terres de la Couronne, au sud-ouest par la ligne de séparation entre la dite seigneurie de Madawaska et les terres de la Couronne, au nord-ouest par la ligne qui sépare la terre de Denis Pelletier de celle de Joseph Caron ou ses représentants, la dite ligne devant être prolongée dans les seconde, troisième, quatrième, cinquième et sixième concessions jusqu'à la rencontre de la ligne de séparation entre la dite seigneurie et les terres de la Couronne.

2^o. Cette partie de la seigneurie de Madawaska qui se trouve à l'est du lac Temiscouata, et tenant à l'ouest au lac Temiscouata, à l'est aux terres de la Couronne, au nord à une ligne parallèle à la ligne qui divise la paroisse de Notre-Dame du lac Temiscouata d'avec la paroisse de Saint-Louis des Ha! Ha! et au sud à une ligne parallèle à celle qui divise la paroisse de Notre-Dame du lac Temiscouata d'avec la mission de Sainte-Rose du Dégelé. Dans la première érection les limites n'étaient pas décrites d'une manière suffisamment claire.

NOMINATIONS.

COMMISSAIRES ET SYNDICS D'ÉCOLES.

Le lieutenant gouverneur a bien voulu, par ordre en conseil en date du 29 novembre faire les nominations suivantes de commissaires et de syndics d'écoles, savoir :

COMMISSAIRES.

Comté de l'Assomption, Epiphane — Le rév. M. Joseph Prud'homme en remplacement du rév. M. Pierre Bédard.
 Comté de Compton, East Clifton. M. John McGrea, en remplacement de M. William Shorton.
 Comté de Chicoutimi, Saint-Prime — MM. Simon Bellay, Joseph Gosselin, Hilaire Bélanger, Germain Desgagné et Isaïe Lapierre.
 Comté de Charlevoix, Saint-Urbain — MM. Cléophas Thibeault et Patrice Girard, en remplacement de MM. Eustache Tremblay et Joseph Thibeault.
 Comté de Charlevoix, Petite-Rivière — M. Léon Lavole, en remplacement du rév. M. Marceau.
 Comté d'Ottawa, Northfield et Wright — MM. Octave Labelle et Joseph Marois, en remplacement de MM. Napoléon Roy et Bruno Labelle, senior.
 Comté d'Ottawa, Aylwin — MM. William Reid, William McConnell, John Gram, Luke Heney et John Charles Chamberlin.
 Comté de l'Islet, Sainte-Louise, Ashford — Le rév. M. George Beaulieu, en remplacement du rév. M. J. B. Thibeault.
 Comté d'Yamaska, Saint-David — Le rév. M. Agénor Moreau, en remplacement du rév. M. Saint-Cyr.
 Comté de Gaspé, Anse-à-Grisfonds, M. Paul Samson, en remplacement de lui-même.
 Comté de Stanstead, Dixville — MM. Moses C. Drow, Alvin Parker, Francis Benway, Isaac D. Wood et Charles P. Bellows.